

Compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2021

Présents : Nadine Barrau Gomez - Gilles Breil, Julie Courthieu, Monique Dupré-Godfrey, Aurélie Mascarenc, Guy Mercadié, Céline Pol, Joël Rozenwajg,

Excusés :

Monique Sengès (procuration à Monique Dupré-Godfrey)
Jérémy Loze (procuration à Guy Mercadié)

Secrétariat : Joël Rozenwajg

Lieu : Mairie de Lissac

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monique Dupré-Godfrey, Maire, à 18h00

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité

2. Centre de gestion – cycle de travail au sein de la collectivité (1607h)

Suite à l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les collectivités ne peuvent plus désormais déroger au régime de travail fixant un travail annuel à 1607h, tels que spécifié par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 (« les 35 heures »). Il est donc demandé aux collectivités avec dérogation, mais aussi à celles qui ne dérogeaient pas, d'entériner par une délibération du conseil municipal la mise en œuvre du cycle de travail annuel à 1607h (35h annuelles = 1600h + 7h journée de solidarité, voir point suivant).

Madame le Maire signale qu'elle a proposé à Céline Bayourthe de seconder l'agent communal pour quelques heures, couvrant notamment la partie de la semaine où Jean-Luc n'est pas présent. Pour l'instant, 6h ont été rajoutées en avenant au contrat de Céline Bayourthe (CDD), qui effectue déjà 4,64h par semaine pour la mairie de Lissac, refacturées au SIVE, puisqu'il s'agit du ménage de la classe.

En effet, il convient de commencer à préparer l'avenir et notamment le départ en retraite de l'agent communal (prévu en 2025/2026, en l'état actuel de la législation). Une étude approfondie des besoins devra avoir lieu avant d'envisager son remplacement, et toutes les pistes possibles devront être explorées (mutualisation d'agents entre communes voisines, externalisation partielle ou entière, etc).

Le tableau des horaires effectués/semaine est présenté ci-après, par service :

Service	Agent	Heures hebdomadaires
Administratif	Alexia Couderc	7h30
Technique	Jean-Luc Courthieu	35h (mise à disposition CCPAP : 16h)
Technique	Flore Gémignani	20,17h (mise à disposition intégrale au SIVE)
Technique	Céline Bayourthe	10,4h (dont 4,64/4,40 heures mises à disposition SIVE)

Vote à l'unanimité

3. Centre de gestion – journée de solidarité au sein de la collectivité

En lien avec le point précédent, il est proposé d'entériner les modalités de mise en œuvre de la Journée de Solidarité, qui, si aucune spécification n'est prise, a vocation à être fixée au lundi de Pentecôte (loi n°2004-626, art.6).

Vote à l'unanimité

4. Centre de gestion – signature de la convention adhésion au SSST

Lors du dernier conseil municipal, il vous a été présentée la possibilité d'adhérer au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion de l'Ariège. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au service, et d'autoriser madame le Maire à signer cette convention.

Vote à l'unanimité

5. CCPAP – Adhésion au service de groupement d'achat pour défibrillateur

Le Code de la Commande Publique stipule dans ses articles L2113-6 et suivants que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. L'objectif pour les collectivités adhérentes à des groupements de commande réside bien entendu dans les économies d'échelle réalisables.

Les domaines suivants ont été identifiés comme pouvant être réalisés par groupement d'achat :

- Fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs...)
- Fournitures administratives
- Fournitures d'équipements et de protection (masques...) et de vêtements de travail
- Fournitures diverses de petit équipement

Madame le Maire propose d'adhérer à ce service, et de signer une convention, afin notamment de se mettre en conformité pour l'échéance de mise en place d'un défibrillateur. Une étude a été faite par la CCPAP, et la modalité la plus intéressante reste la location de ce matériel (plutôt que l'achat), qui comprend également la maintenance, le coût étant de 400€ par année.

Vote à l'unanimité

6. Dossier France Mobile

En septembre 2018, la commune de Lissac menait une enquête auprès de sa population concernant la perception de la téléphonie mobile et de l'accès à internet, par le biais d'un questionnaire réalisé par Julie Courthieu, conseillère municipale. Suite à ces remontées, si l'accès à internet ne posait pas de problème spécifique régulier, l'accès à la téléphonie mobile était pour 90% des réponses de la commune de mauvaise à très mauvaise qualité.

Madame le maire déposait alors sur la plateforme de l'Etat France Mobile une demande d'amélioration du réseau pour notre commune. La Préfecture de l'Ariège, a contacté madame le maire en septembre 2021, soit trois ans après l'enquête, pour signifier que la demande a été prise en compte, après étude par les services de l'Etat. La réglementation impose donc aux opérateurs une obligation d'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile, dans un délai de 24 mois, par les moyens techniques qu'ils jugeront nécessaires d'implanter pour ce faire.

Une délibération d'acceptation de ce principe doit être prise par le conseil municipal.

Vote à l'unanimité

7. Signature d'une convention pour la fourniture d'énergie électrique

La commune de Lissac est liée par le biais d'une convention à la Régie Electrique de Saint-Quirc. La dernière convention couvrait la période 2015-2020. Il est donc proposé de signer une nouvelle convention pour 5 ans avec la Régie. La convention vous a été envoyée par mail. Madame le Maire soumet la signature de la convention au vote.

Vote à l'unanimité

8. Signature d'une convention pour achats en commun avec les 3 mairies voisines

Dans le cadre de l'école, la mairie de Saint-Quirc a acheté un lave-linge, installé à l'école de Lissac, et partagé entre les deux communes, Canté en ayant déjà un. Afin de justifier de cet achat partagé auprès du comptable public, il est proposé au conseil municipal le principe d'une convention avec la mairie de Saint-Quirc pour cet achat commun, dont le montant revient à 149,50€ pour notre commune. Madame le Maire soumet ce point au vote.

Vote à l'unanimité

Madame le Maire évoque dans le cadre de cette délibération l'idée de pouvoir acheter en commun un véhicule pour les employés communaux. A Lissac, l'agent communal utilise son propre véhicule à ce jour, et ce depuis des années, sans aucune compensation.

En mesure immédiate, il est proposé de se renseigner sur son assurance véhicule et de lui régler tout dépassement lié à une utilisation professionnelle.

Concernant un achat en commun, madame le Maire interrogera les trois autres maires. Si ceux-ci sont d'accord pour un achat en commun, alors un groupe de travail inter-communes pourra se mettre en place pour étudier la question et faire des propositions.

9. Budget – décisions modificatives (dépassement de crédits budgétaires aux chapitres 16 & 66)

Il s'agit d'une régularisation d'écriture de 2020, correspondant à l'échéance d'un prêt (traverse) en août 2020. L'écriture a bien été saisie dans le logiciel comptable, le paiement auprès de la banque a bien été effectué, toutefois la confirmation comptable n'a pas eu lieu. Par conséquent, cette échéance doit être intégrée au budget de l'année 2021, faute de quoi, les chapitres 16 (capital) et 66 (intérêts) seront en dépassement, ce qui n'est pas autorisé en comptabilité publique.

Madame le Maire saisit l'opportunité qui lui est donnée de préciser que la norme de la comptabilité du bloc communal (M14) va évoluer en 2022. En effet, l'ensemble des normes des collectivités (bloc communal, Département, Région, possédant chacune jusqu'alors sa propre norme comptable) sera regroupé sous une seule norme : la M57. Nos secrétaires vont être formées à cette nouvelle norme comptable.

Il est proposé au conseil municipal de voter la régularisation de l'échéance d'emprunt de 2020 de 3454€ (capital) et 1462€ (intérêts d'emprunt) par le biais de cette décision modificative.

DM 1 : Capital d'emprunt

Investissement	Cpte 1641	+ 3454€
	Cpte 2131	- 3454€

Vote à l'unanimité

DM 2 : Intérêts d'emprunt

Fonctionnement	Cpte 66111	+ 1462€
	Cpte 615221	- 1462€

Vote à l'unanimité

10. Budget – acceptation ou refus de la liste de non-valeurs

Le comptable public soumet au conseil municipal une liste de dossiers d'impayés, dont il propose de les admettre en « non-valeur ». Madame le Maire rappelle la définition d'une admission en liste de non-valeur :

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

La liste des créances en non-valeur :

- Mairie de Saverdun – frais de scolarisation 2006/2007 – 1000€
- Com com de Saverdun – 0,02€
- Com com de Saverdun – 0,25€

Soit un total de 1000,27€

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter la liste en non-valeur, les montants étant d'une part, très faibles (0,27€) et d'autre part, la relance avec la mairie de Saverdun pour 1000€ n'a pu aboutir positivement, aucune trace de scolarisation d'un enfant de Saverdun à Lissac n'ayant été trouvée en 2006/2007, et aucune trace ne figure dans les archives de la commune de Lissac.

La délibération de principe étant prise, il convient toutefois de vérifier une dernière fois la scolarisation d'un enfant de Saverdun de la sorte :

- S'agit-il bien de l'année scolaire 2006/2007 (et non 2005/2006)
- S'agit-il bien de Lissac ?
- Révérifier avec l'école de Lissac
- Révérifier dans les archives communales les noms des enfants inscrits

Vote à l'unanimité

11. CCPAP : bilan 2020/projet de territoire/démarche jeunesse/points divers

Le bilan 2020 a été transmis aux élus. Règlementairement obligatoire, sa diffusion à l'ensemble des élus est désormais actée, depuis la loi du 27 décembre 2019, dite « Engagement et Proximité ». A noter qu'il s'agit du premier bilan de la CCPAP après les élections municipales, sous la présidence d'Alain Rochet. Une version très complète de ce bilan (environ 500p...), qui reflète l'ensemble des actions de la CCPAP et de ses engagements financiers, est disponible sur demande à la CCPAP. Le conseil prend acte de la présentation du bilan 2020.

Après les élections municipales, la CCPAP, à l'instar de tout EPCI (établissement public de coopération intercommunale), doit mettre en place une réflexion sur ses orientations stratégiques pour son territoire. Il s'agit **d'un projet de territoire**. Celui-ci est actuellement en phase d'élaboration, et de très nombreuses réunions ont eu lieu. Le jeudi 14 octobre s'est tenue une réunion de réflexion collective, et les lignes directrices du projet de territoire ont été définis de façon partagée, sous forme d'ateliers. Ainsi, les élus ont choisi parmi plusieurs propositions les défis et les valeurs/principes pour notre territoire.

En parallèle du projet de territoire, **une démarche jeunesse** a été engagée par la CCPAP. Madame le Maire est membre du Comité de Pilotage pour notre secteur de cette démarche. Une réunion s'est tenue le mardi 12 octobre à Saverdun. Il s'agit d'identifier ce que l'EPCI peut apporter aux jeunes des communes, en recensant les ressources des territoires, les freins et les leviers. Afin d'affiner au plus près les besoins des jeunes, les quatre villages souhaitent réunir les jeunes (11-25 ans) et leur proposer dans un temps convivial un questionnaire (la trame a été envoyée par la CCPAP). Ces rencontres (une pour les 11-14 ans, et une pour les 15-25 ans) devront se dérouler avant mi-novembre. Un groupe d'élus est constitué à Lissac pour organiser ces rencontres, autour de madame le Maire, composé de : Nadine Barrau-Gomez, Aurélie Mascarenc, Céline Pol, Joël Rozenwacjg.

Une réunion sera à prévoir la première semaine de novembre.

12. CCPAP : fiscalité professionnelle unique

Envoi du document explicatif. Madame le Maire propose quelques explications complémentaires. A noter que l'adoption de la FPU est une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes et que l'immense majorité des EPCI de notre strate ont depuis longtemps opté pour la FPU. La CCPAP ayant la compétence développement économique (notamment à travers l'immobilier d'entreprises), il semble pertinent qu'elle perçoive la fiscalité professionnelle à la place des communes.

Madame le maire propose de lire le compte-rendu du dernier conseil communautaire portant sur la FPU. Ce document est disponible pour tous sur le site internet de la CCPAP.

13. Ralentisseur ENEDIS/Projet traverse

- Un courrier au directeur de SPIE Pamiers (pour Enedis) sera envoyé en recommandé avec AR prochainement pour relancer, et exiger une réponse.
- Une réunion voirie départementale est prévue le 26 octobre. Le premier adjoint, Gilles Breil suit ce dossier et participera à cette réunion annuelle.
- Projet ralentissement des véhicules dans la traversée de Lissac : M. Lacombe (Cabinet d'études) viendra présenter le projet revu suite à la dernière rencontre avec le maire, les adjoints et le responsable local de la voirie départementale, M. Jérôme Sicre. Cette réunion aura lieu en présence du conseil municipal le mardi 26 octobre, à 18h. L'objectif est ensuite d'organiser une réunion publique.

14. Projets cloches/columbarium

- La sécurisation de l'accès aux cloches a été réalisée par BODET. Il convient de leur demander un compte-rendu d'intervention détaillé, car celui envoyé est peu compréhensible, car très technique.
- Gilles Breil a suivi cette intervention et rapporte le signalement de l'entreprise quant à l'installation électrique, qu'il conviendra de rénover. Madame le Maire demande à ce qu'un devis soit établi.
- Nous sommes en attente d'un retour de l'entreprise Pompes Funèbres Jérôme, pour la réalisation des travaux du columbarium et jardin du souvenir.

15. Projet photovoltaïque salle des fêtes

Notre commune a été retenue dans la pré-sélection de l'appel à projets du SDE09, à laquelle elle a candidaté, pour la pose d'une toiture photovoltaïque à la salle des fêtes. Une étude technique permettra de confirmer la faisabilité technique et sa temporalité. Si l'issue est positive, l'installation sera intégralement prise en charge par le SDE09 et un loyer versé à la mairie.

16. Mail ARS – désignation référent moustique tigre

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a envoyé un mail signalant la présence de moustiques tigres dans notre commune (qui n'est pas isolée dans ce domaine). Il est demandé de nommer un référent pour la commune, qui pilotera la sensibilisation et la communication aux habitants. Céline Pol sera la référente « moustique tigre » auprès de l'ARS.

17. Point école

Le SIVE compte à cette rentrée 75 élèves. Vigilance sur la baisse des effectifs, ce seuil est bas. 18 enfants Lissacois sont scolarisés en son sein.

18. Retour sur réunions récentes

○ Réunion sport (Céline Pol)

Rencontre organisée par l'Association des Maires d'Ariège.

Contrat local sportif territorial, Bernard Amsalem , membre du Comité Olympique et ancien maire.

Encourager dans le cadre d'un PEDT à noter le sport, des aides sont possibles.

Etude sur les infrastructures sportives à décupler, à développer jusqu'en 2025.

Pour mieux mutualiser le sport de la crèche à la maison de retraite !

○ Réunion projet éolien (Joël)

Le comité éolien s'est réuni en juin et en septembre, à Auterive. Il n'est pas une instance décisionnelle, les participants sont informés par ENGIE Green des avancées du projet. Le porteur de projet étant celui qui présente celui-ci, on peut questionner le bien fondé de ce comité éolien, qui consiste pour Engie Green à valoriser celui-ci.

Lissac se positionne contre ce projet qui dégradera le paysage, jugeant qu'il existe d'autres moyens d'économiser l'énergie (extinction nocturne des feux...)

Le Comité Eolien donne la temporalité du projet : révision du PLU de Cintegabelle, enquête publique (en 2022, sans précision complémentaire sur le mois...) une nouvelle réunion est prévue après l'enquête publique.

- **Autres réunions (syndicats intercommunaux, etc)**

Madame le Maire se rendra à une réunion du SYMAR, jeudi 21 octobre, au Vernet d'Ariège. Il s'agit de la deuxième réunion sur les inondations proposée par le Syndicat. Elle finalisera avec le SYMAR l'idée déjà évoquée d'organiser une réunion sur notre commune afin de renseigner les habitants, notamment les riverains du ruisseau du village, sur la gestion de ce cours d'eau.

Gilles Breil et Guy Mercadié se rendront à une réunion organisée par l'association des maires en présence de la gendarmerie, le 28 octobre au matin, sur le thème de « la gestion des incivilités ».

Réunions prochaines : 27 octobre, démarche jeunesse (CCPAP - Saverdun), 28 octobre, présentation territoriale de l'Association des maires (AM09, Le Vernet),

19. Cérémonies à venir : 11 novembre, fin d'année

- Reprise des cérémonies, 11 novembre à 15h, à Saint-Quirc (les adjoints représenteront la mairie, madame le Maire étant exceptionnellement absente)
- Festivités de fin d'année :
 - Le marché de Noël (14 novembre)
 - Fête de Noël (enfants et seniors), date à définir

20. Questions diverses

- Félicitations au Comité des Fêtes pour l'excellente organisation du Marché du 27 août dernier, qui a remporté un franc succès.
- Il est proposé de mettre en avant la production ariégeoise dans le colis de fin d'année aux seniors.

La séance est levée à 21h45